

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

BPIFRANCE DÉFENSE S.L.P. – PARTS B1

BPIFRANCE INVESTISSEMENT

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	Bpifrance Défense S.L.P. (le « Fonds »)
Nom de l'initiateur du PRIIP	Bpifrance Investissement, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil, sous le numéro 433 975 224, agréée en France et réglementée par l'AMF, sous le numéro GP – 01006 (la « Société de Gestion »).
ISIN	Part B1 : FR00140M174 La Société de Gestion pourra commercialiser les Parts du Fonds auprès d'investisseurs professionnels et d'investisseurs de détail dans les États membres de l'Union européenne dans les conditions du Règlement ELTIF.
Site web de l'initiateur du PRIIP	https://fonds-entreprises.bpifrance.fr/
Pour toute question	Contacter par téléphone email Retail_Ops@bpifrance.fr
Nom de l'autorité compétente	L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») est chargée du contrôle de Bpifrance Investissement en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Date de production du document d'informations clés	10/10/2025

AVERTISSEMENT Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

• **Type :** Bpifrance Défense S.L.P. est un fonds professionnel spécialisé (« **FPS** ») constitué sous la forme de société de libre partenariat (« **SLP** ») agréé par l'AMF en tant que fonds européen d'investissement à long terme (« **ELTIF** ») conformément au Règlement (UE) 2015/760 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2015 relatif aux ELTIFs, tel que modifié (le « **Règlement ELTIF** »).

• **Durée :** Le Fonds prendra fin au 20^e anniversaire de sa date de constitution (sauf cas de dissolution anticipée), étant entendu que la Société de Gestion a la possibilité de proroger discrétionnairement la durée de vie du Fonds pour 2 périodes successives d'1 an chacune (soit jusqu'au 01/10/2047 maximum).

• **Objectifs :** Le Fonds a pour objectif de générer une croissance à long terme par la constitution d'un portefeuille diversifié combinant 3 stratégies :

(i) des investissements dans des actifs gérés par les équipes maisons : comprenant (i) des investissements dans des titres émis par des sociétés européennes principalement non cotées sur un marché (les « **Sociétés du Portefeuille** ») appartenant au secteur de la défense, selon la classification de la DGA, notamment en co-investissement aux côtés de fonds d'investissement gérés par la Société de Gestion et (ii) des investissements dans le Fonds Innovation Défense (ou FID), géré par la Société de Gestion, investissant dans ce type de cibles ;

(ii) des investissements dans des fonds gérés par des équipes externes : comprenant des investissements dans (i) des fonds d'investissement non gérés par la Société de Gestion (les « **Fonds Partenaires** ») spécialisés dans le secteur de la défense, s'engageant à allouer un minimum de 50% du montant total de leurs engagements à des investissements dans le secteur de la défense et (ii) des Fonds Partenaires non-spécialisés sans engagement minimum dans le secteur de la défense mais n'excluant pas ce secteur, et répondant à certains critères financiers et extra-financiers ; et

(iii) des investissements dans des actifs liquides, utilisés pour gérer la liquidité du Fonds : comprenant des investissements dans (i) des actifs monétaires et (ii) des actifs cotés pouvant être exposés au secteur de la défense.

À l'issue d'une période de 5 ans suivant la date d'agrément ELTIF du Fonds (la « **Période de Blocage** »), pour la part des actifs illiquides du Fonds, l'objectif de la Société de Gestion est de réaliser (i) environ 70% d'investissements dans des fonds de capital développement et/ou de capital-transmission et dans des Sociétés du Portefeuille qui peuvent être les cibles de ces mêmes types de fonds, et (ii) environ 30% d'investissements dans des fonds de capital-risque et/ou de capital-croissance ou des Sociétés du Portefeuille qui peuvent être les cibles de ces mêmes types de fonds.

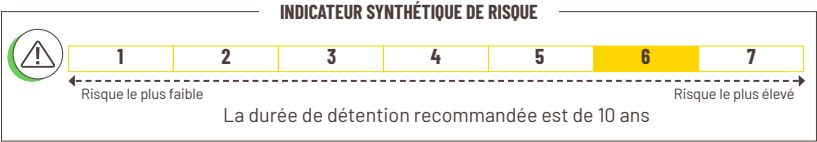
Le Fonds pourra réaliser des investissements dans des Sociétés du Portefeuille en direct en titres de capital (en ce compris, mais sans s'y limiter, des actions ordinaires ou des actions de préférence), de quasi-capital ou en avances en compte-courant dont l'échéance ne dépasse pas la durée de vie du Fonds. **Certaines actions de préférence, ou certains accords conclus avec les associés des sociétés à l'occasion de la mise en place de l'investissement, peuvent être de nature à fixer ou plafonner la performance maximale de certains investissements du Fonds. Ces mécanismes pourraient limiter la plus-value potentielle du Fonds alors que celui-ci reste exposé à un risque de perte en capital si l'investissement évoluait défavorablement.** Les Investissements du Fonds dans des actions de préférence plafonnées ne pourront représenter plus de cinq pour cent (5%) de l'Actif Net, étant précisé que cette limite sera appréciée à la date de réalisation de chaque Investissement.

Le Fonds a pour objectif de réaliser un taux de rendement interne (TRI) annuel net cible de 5% pour les Parts B1. Cet objectif ne constitue en aucun cas un engagement de la Société de Gestion concernant la performance finale qui sera effectivement réalisée par le Fonds. En effet, il s'agit d'hypothèses établies sur la base des performances passées qui ne sauraient préjuger des performances futures. La performance du Fonds dépendra en grande partie du succès des investissements du Fonds dans les Fonds Partenaires et les Sociétés du Portefeuille. Il est important de noter que le Fonds ne fait l'objet d'aucune garantie en capital.

- **Règles de composition et de diversification ELTIF** : le Fonds doit investir, à l'issue de la **Période de Blocage**, au moins 55% de son capital dans des actifs gérés par les équipes maisons et/ou des fonds gérés par des équipes externes. Le restant de l'actif du Fonds sera investi, à hauteur de 45% maximum du capital, dans des actifs liquides éligibles au titre du Règlement ELTIF. Au plus tard à l'issue de la Période de Blocage, le Fonds investira au moins 20% de son actif net dans des actifs liquides. Le Fonds ne doit pas investir, à l'issue de la Période de Blocage, plus de 20% de son capital en instruments émis par une seule et même Société du Portefeuille, ni plus de 20% de son capital en parts ou actions d'un seul et même Fonds Partenaires. En outre, le Fonds ne peut acquérir plus de 30% des parts ou actions d'un seul et même Fonds Partenaires ou du FID.
- **Quotas légal, fiscal et PEA et PEA PME-ETI** : le Fonds respectera le quota juridique de 50% détaillé aux articles L. 214-28 et L. 214-159 du Code monétaire et financier, le quota fiscal défini à l'article 163 *quinquies* B du Code général des impôts et le quota PEA et PEA PME-ETI prévu par les articles L. 221-31, I, 2°-f et L. 221-32-2, 3-e du Code monétaire et financier.
- **Périodes de souscription et d'investissement du Fonds** : les Parts B1 du Fonds peuvent être souscrites (i) pendant la période de souscription initiale, qui commencera à la date d'obtention de l'autorisation de commercialisation des Parts du Fonds et se terminera 3 ans après la date de constitution du Fonds (pendant laquelle les souscriptions sont réalisées à la plus grande des deux valeurs suivantes, une fois que le Fonds aura publié sa première valeur liquidative : (i) la valeur nominale des parts et (ii) la prochaine valeur liquidative) et (ii) pendant la période de souscription complémentaire, qui commencera au lendemain de la fin de la Période de Souscription Initiale et se terminera au 10^e anniversaire de la date de constitution du Fonds (pendant laquelle les souscriptions sont réalisées à la prochaine valeur liquidative). La Société de Gestion se réserve le droit de suspendre la période de souscription, conformément aux modalités décrites dans les Statuts.
- **Politique de distribution** : au cas où le Fonds générerait un montant distribuable, la Société de Gestion (i) capitalisera celui-ci pendant la période de souscription et (ii) pourra distribuer celui-ci après le 10^e anniversaire de la date de constitution du Fonds.
- **Investisseurs de détail visés** : les Parts B1 sont souscrites par des investisseurs professionnels, ayant la qualité (i) de fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) ou (ii) d'entreprises, compagnies d'assurance et mutuelles ou d'organismes de retraite en représentation d'unités de comptes au sens du 2^e alinéa de l'article L. 131-1 du Code des assurances, de contrats d'assurance sur la vie, de capitalisation ou en représentation de plans d'épargne retraite (PER individuel assurantiel, PERIN), pour le compte de leurs assurés personnes physiques, titulaires d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou PERIN, souscrivant un minimum de 500 euros et un maximum de 500 000 € par assuré (sauf exception prévue dans les Statuts).
- **Dépositaire** : BNP PARIBAS S.A. (le « Dépositaire »)
- **Informations complémentaires** : les caractéristiques du Fonds sont décrites dans les statuts du Fonds (les « Statuts »). Les Statuts, le dernier rapport annuel, le dernier rapport semestriel, la dernière composition de l'actif semestrielle sont mis à disposition gratuitement, sur demande expresse de l'investisseur adressée à la Société de Gestion, Ils sont rédigés en langue française. Les valeurs liquidatives des Parts B1 les plus récentes sont publiées et elles sont communiquées à tous les investisseurs qui en font la demande expresse à la Société de Gestion par email à l'adresse électronique suivante : fof-ops@bpifrance.fr.
- **Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de souscriptions / rachats** : la valeur liquidative des Parts B1 est calculée sur une base trimestrielle, à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable (31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre). Les demandes de souscriptions seront pré-centralisées par l'entité en charge de la pré-centralisation au plus tard à 17 heures (heure de Paris) au moins 11 Jours Ouvrés précédant la date de centralisation des souscriptions concernées, puis seront centralisées par le Dépositaire au plus tard à 17 heures (heure de Paris) le Jour Ouvré précédant la date d'établissement de la valeur liquidative. Les demandes de rachat sont pré-centralisées par l'entité en charge de la pré-centralisation, puis centralisées par le Dépositaire sur une base trimestrielle au plus tard à 17 heures (heure de Paris) le Jour Ouvré précédant le préavis de 1 mois avant chaque date d'établissement de la valeur liquidative. Les demandes de rachats exceptionnels devront être adressées à la Société de Gestion par email à l'adresse électronique suivante : Retail_Ops@bpifrance.fr, au plus tard dans les 6 mois de la survenance de l'un des événements listés à l'article 12.2 des Statuts, accompagnées du justificatif de l'événement concerné.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

L'indicateur de risque part de l'hypothèse, que vous conservez le produit 10 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.



Nous avons classé le Fonds dans la classe de risque 6 sur 7, qui est une classe de risque élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très probable que la capacité à vous payer en soit affectée.

- Les risques énumérés ci-après sont les risques matériellement pertinents pour le présent Fonds non inclus dans l'indicateur synthétique de risque :

Risque de liquidité des actifs du Fonds : le Fonds a notamment vocation à investir dans des Sociétés du Portefeuille non cotées et des Fonds Partenaires non cotés eux-mêmes investis principalement dans des entreprises non cotées dont les titres sont peu ou pas liquides. Ces dernières peuvent être plus petites que les sociétés cotées, plus vulnérables aux changements technologiques et de marché et dépendent bien souvent des qualités professionnelles et de gestion d'une équipe managériale réduite.

Risque liés au départ des gestionnaires des Fonds Partenaires : les gestionnaires des Fonds Partenaires dans lesquels le Fonds détient ou détient une participation peuvent être tributaires de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir des conséquences négatives. En conséquence, la Société de Gestion peut être amenée à différer la cession de la participation concernée ou à céder cette participation dans des conditions défavorables.

Cette liste n'est pas exhaustive. Une liste plus détaillée des facteurs de risques est fournie à titre d'information à l'article 6.11 et à l'annexe I des Statuts du Fonds.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Scénarios		Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans (période de détention recommandée)
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 710 EUR	6 325 EUR
	Rendement annuel moyen	-7,66%	-4,47%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 426 EUR	8 817 EUR
	Rendement annuel moyen	-3,36%	-1,25%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 791 EUR	14 703 EUR
	Rendement annuel moyen	3,35%	3,93%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	17 229 EUR	27 033 EUR
	Rendement annuel moyen	11,48%	10,45%

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont une estimation de la performance future basée sur des données passées relatives aux variations de la valeur liquidative de produits comparables. À l'avenir, les marchés pourraient connaître une évolution très différente. Votre perte maximale serait de perdre tout votre investissement. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les scénarios de performance se basent sur un montant de 10 000 EUR investis.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Les quatre scénarios de performances sont calculés sur la base de nos modèles internes qui répliquent la stratégie du Fonds orientée principalement dans des investissements dans des investissements de capital développement en France et en Europe. Ces séries de données sont issues d'une simulation réalisée par Bpifrance, en juillet 2025.

Que se passe-t-il si Bpifrance Investissement n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Fonds dispose d'une personnalité morale distincte de la Société de Gestion. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le Dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du Dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du Dépositaire de ceux du Fonds.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Scénarios	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	1 400 EUR	2 800 EUR
Incidence des coûts annuels*	2,80%	2,80%

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,73% avant déduction des coûts et de 3,93% après cette déduction.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit (le cas échéant). Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, que le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 10 ans
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour les Parts B1.	0 EUR
Coûts de sortie	Il s'agit de l'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. Ce coût équivaut à 5% (TTC) au maximum du montant que vous payez au moment de la sortie de l'investissement.	500 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,60% de la valeur de votre investissement par an. Les frais récurrents de fonctionnement et de gestion du Fonds recouvrent tous les frais facturés directement au Fonds (dépenses) à l'exception des coûts de transactions.	1 600 EUR
Coûts de transaction	1,20% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	1 200 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Fonds.	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est de 10 ans. Les investisseurs ne peuvent pas demander le rachat de leurs Parts B1 pendant la Période de Blocage, soit une période de 5 ans suivant la date d'agrément ELTIF du Fonds (hors cas de rachat exceptionnel conformément à l'article 12 des Statuts), étant précisé que le Fonds pourra percevoir des frais liés aux rachats des Parts A1 égaux à 5% maximum du prix de rachat. Conformément à l'article 18(2)(d) du Règlement ELTIF, le Fonds procédera au rachat de ses Parts à hauteur maximale de 27,3% du montant d'actifs liquides à chaque date de centralisation des rachats. En outre, la Société de Gestion peut suspendre les rachats en cas de circonstances exceptionnelles. Veuillez consulter les Statuts pour plus d'informations concernant les rachats. Les cessions des parts sont autorisées dans les conditions prévues à l'article 11 des Statuts.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute précision ou réclamation concernant une souscription, nous vous invitons à vous adresser à la Société de Gestion, soit par email à l'adresse suivante : Retail_Ops@bpifrance.fr. Si la réponse fournie n'est pas satisfaisante, les investisseurs et toutes les personnes intéressées ont la possibilité de faire appel au médiateur de l'AMF pour toute réclamation à l'adresse suivante : 17, Place de la Bourse, 75082, Paris, Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Le Fonds est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Conformément à la réglementation applicable, la documentation légale du produit ainsi que les informations mises à disposition des investisseurs seront communiquées préalablement à toute souscription. Les informations contenues dans le présent DIC sont complétées par les Statuts du Fonds qui seront communiqués aux investisseurs de détail avant leur souscription. Veuillez-vous référer aux Statuts du Fonds pour toute précision. Lorsque ce Fonds est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.